

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

	Trois mois	six mois	un an
	fr. 6	11	20
ABONNEMENTS	SUISSE		
	FRANCE, BELGIQUE		
	ALLEMAGNE, AUTRICHE		
	ITALIE, ESPAGNE	10	19
	ANGLETERRE, HOLLANDE		
ÉTATS-UNIS			

Rédaction et Expédition
 BUREAUX : 10, Grand'Rue, 10, à Fribourg
 La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
 Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.
 Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.
 Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
 Lettres et argent franco.

LES SLAVES ET L'AUTRICHE

Le mouvement panslaviste menace l'Autriche. Le général Tcherniaeff et ses volontaires, en allant soutenir les Serbes contre les Turcs, entraînent la Russie à la guerre ; de graves complications surgiraient si des volontaires russes excités par le général Skobelev, se joignaient aux insurgés de l'Herzégovine et de la Crivoscie ; pour conjurer ce péril, les Autrichiens feront bien de comprimer sans retard cette révolte.

Skobelev, en effet, le vainqueur des Turcs, le conquérant de Cheok-Tepe et du Turkestan, est le personnage le plus populaire de la Russie ; aide de camp général de l'empereur et allié par sa sœur à la maison impériale, il est cependant le chef du parti national hostile à la cour et possède la confiance de l'armée. Le czar, l'aristocratie, les courtisans désirent conserver la paix pour combattre, par l'union des trois empereurs, la révolution européenne ; mais la petite noblesse, la bourgeoisie, les militaires adoptent ardemment, en majeure partie, la politique panslaviste de Skobelev, et flétrissent de la qualification de parti allemand le parti conservateur aristocratique.

Les panslavistes russes attribuent à leur nation le devoir et la destinée de réunir tous les Slaves sous sa domination et sous son protectorat ; ils se flattent que l'empire moscovite s'étendra jusqu'à Constantinople et à la Méditerranée ; la rivalité de l'Autriche sur le bas Danube et dans l'Europe orientale s'oppose à cette extension ; de là, l'antagonisme manifesté contre les Autrichiens par la majorité des Russes.

La Prusse ne peut favoriser les tendances panslavistes ; elle pousse l'Autriche dans la péninsule des Balkans et l'y appuie ; ce formidable appui fait espérer, pour le moment, la continuation de la paix. Il est toutefois opportun d'examiner la situation de l'Autriche, et de constater quelle serait sa force probable dans l'éventualité d'un conflit avec la Russie.

L'empire autrichien est un composé de peuples divers qui conservent leur langue, leurs traditions, leur nationalité ; aucun d'eux n'est assez puissant pour opérer l'

fusion des races ; dans cette monarchie, deux minorités dominent une majorité : 8,600,000 Allemands et 6,400,000 Magyars commandent 20,000,000 de Slaves.

Les Allemands sont en plus grand nombre dans l'archiduché d'Autriche, les Magyars, au centre de la Hongrie ; le nord, le sud, l'est de la monarchie sont peuplés de Slaves, à l'exception de la Transylvanie, où les Roumains sont les plus nombreux.

Ce qui affaiblit les Slaves autrichiens, c'est leur division en quantité de nationalités. Au nord, les Tchèques, les Slovaques, les Polonais, les Ruthènes peuplent en majorité la Bohême, la Moravie, la Hongrie septentrionale et la Galicie ; au sud, les Slovènes et les Illyriens ou Slavons occupent la Carinthie, la Carniole, la Croatie, la Slavonie et la Dalmatie.

Les langues des Slaves du nord se rapprochent assez pour qu'ils puissent se comprendre ; les idiomes des Slaves méridionaux, qui diffèrent essentiellement des dialectes tchèque, polonais et ruthène, ont entre eux beaucoup d'affinités et se parlent chez tous les Slaves de l'Europe orientale.

Les Slaves du nord sont en majorité catholiques ; la plupart des Ruthènes suivent le rite grec-uni. La masse des Slaves méridionaux est catholique ; chez eux une minorité pratique la religion grecque ; ceux de Bosnie et d'Herzégovine dépendaient du patriarche de Constantinople.

La fière aristocratie de la Bohême, slave ou allemande, est très hostile aux Russes, comme la noblesse polonaise ; la propagande russe a échoué chez les Tchèques, les Slovaques et les Polonais ; les Ruthènes seuls, qui sont de race russe, manifestent de la sympathie pour la Russie, qui essaye de les ramener au schisme ; ils ont cependant toujours été fidèles à la dynastie autrichienne.

La plupart des Roumains transylvains appartiennent au schisme grec, mais n'ont pas été accessibles à la propagande moscovite. Au sud de l'empire, le panslavisme n'a d'action que sur une faible minorité gréco-slave.

Ainsi, en cas de guerre, la Russie ne pourrait soulever aucun peuple de l'empire autrichien ; les Slaves de ce pays feraient leur devoir, quoiqu'ils souffrent de l'infé-

riorité que leur inflige la constitution actuelle de l'Autro-Hongrie.

Les auteurs de cette constitution ont méconnu les intérêts de leur patrie ; évidemment l'organisme devait être fédéral et monarchique ; on a fait, au contraire, une Autriche parlementaire et dualiste.

De toute évidence, l'Autriche devrait être une confédération de pays d'Etats, où chaque Etat s'administrerait librement selon les traditions de sa nationalité ; on devrait réserver au pouvoir général et à l'empereur l'armée, les finances, les travaux publics d'intérêt général, la direction des relations extérieures et de la politique ; n'avoir qu'un seul ministère ; tempérer et fortifier le pouvoir exécutif central par une Chambre des seigneurs et par une seconde Chambre composée d'un petit nombre de délégués des Etats. Ce système rétablirait l'unité de la monarchie et donnerait satisfaction aux Slaves autrichiens ; mais il est maintenant impossible de l'adopter après les concessions faites aux Magyars.

Depuis 1848, les conseillers de l'empereur se sont trompés et ont échoué dans les combinaisons constitutionnelles qu'ils ont successivement adoptées ; les circonstances, il est vrai, étaient difficiles ; dans les angoisses des troubles et des défaites, il n'était pas aisé de suivre des inspirations réfléchies. On est allé et revenu d'un extrême à l'autre : de l'absolutisme au parlementarisme.

Après la quasi-révolution de mars 1848, le régime parlementaire, réclamé par les révolutionnaires, fut octroyé à l'Autriche et à la Hongrie ; des troubles éclatèrent partout ; les révolutionnaires étrangers affluèrent ; les Hongrois et une partie des Bohèmes s'insurgèrent : l'empire fut menacé de dissolution. Il fallut combattre devant Vienne, Prague, en Italie, en Hongrie, et accepter l'humiliant secours de la Russie.

Ce malheureux essai du libéralisme parlementaire fut suivi d'un retour à l'absolutisme centralisateur. Plus tard, quelques ministres tentèrent de le mitiger et de traiter avec les Hongrois ; leurs tentatives échouèrent. Au début de la guerre de 1866, la Prusse ne put soulever la Hongrie ; mais les Magyars ne se prêtèrent qu'avec lenteur et froideur à la défense de la monarchie.

Pour les satisfaire, après la paix de Nikolsbourg, le comte de Beust et ses collègues libéraux accordèrent à la Hongrie toutes les concessions que l'aristocratie dominante y réclamait, et l'empire, partagé en deux moitiés, reçut la constitution parlementaire qui le régit.

Les Slaves protestèrent, et leurs principales nationalités demandèrent des libertés analogues à celles que les Hongrois avaient obtenues ; on ne pouvait les leur concéder. La Dalmatie faillit se révolter ; les Tchèques refusèrent de siéger au Parlement de Vienne. Cependant l'affection de tous les Slaves pour la dynastie les retint dans la fidélité et dans un calme relatif ; ce lien seul maintient l'empire ; l'Autriche se dissoudrait immédiatement si elle tombait en République, et serait partagée entre l'Allemagne, la Russie et l'Italie. Il n'y aurait plus alors dans l'Europe continentale que deux grandes puissances, la Prusse protestante et la Russie schismatique.

(Univers)

NOUVELLES SUISSES

(Correspondance particulière de la Liberté.)
 Berne, 26 mars.

Un scandale qui, au point de vue moral, n'est pas moins odieux que l'enlèvement d'un enfant, vient d'occuper le tribunal de la ville de Berne. Une fillette de dix ans, demeurant dans la Rue neuve, a été à plusieurs reprises l'objet des attentions d'un vieux pêcheur nommé Rodolphe Kohler, qui paraît n'être pas à ses débuts dans la pratique de la corruption de l'enfance. Fatiguée des obsessions et des promesses de Kohler, la petite fille a fini par s'en plaindre à sa mère qui, depuis lors, n'osait presque plus envoyer son enfant faire des commissions ou chercher de l'eau, dès que la nuit commençait à venir. La mère en parla à son mari, et celui-ci, résolu de mettre fin à ces poursuites coupables, prit le parti de se plaindre à la police. Deux employés de la police donnèrent au père le conseil d'envoyer la fille à la fontaine qui est à côté de l'Hôtel suisse et eux devaient se tenir à portée, pour surveiller ce qui se passerait. Le lundi 13 mars, la police attendit

9 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

LES

COMPAGNONS DU SILENCE

PAR

PAUL FÉVAL

PROLOGUE

LES SEPT ANNEAUX DE FER

IV.

LE CHEVALIER D'ATHOL

Tout à coup un son de trompe tomba du clocher de l'église prochaine. La foule s'ouvrit comme la mer au choc d'une proue, gardes et soldats tombèrent ou prirent la fuite. Bertuzzio, qui déjà était sur la plate-forme fatale, les mains liées, la corde au cou fut saisi à bras le corps par un jeune homme au fier visage, dont la taille gracieuse était serrée dans une casaque écarlate. « Bravo, Porporato ! » cria la foule enthousiaste. Le nom resta. La casaque pourpre

eut sa place parmi ces astres flamboyants qui constellent la montagne italienne.

Le lendemain, le sous-intendant de Lago-Negro mit à prix la tête de Porporato. Le surlendemain, au milieu d'un bal, Porporato vint apporter sa tête au préfet, en échange de la prime promise. Il eut la prime, il emporta encore les diamants du sous-intendant, et sa caisse.

Des troupes furent envoyées contre ce jeune chef. Il y eut deux batailles rangées au pied de l'Apennin. Ce ne fut pas Porporato qui fut vaincu. A dater de ce moment, les romances le prirent sous leur protection. A son nom seul, les guitares tintèrent. On faisait de sa beauté des descriptions sans fin : c'était le premier portrait de Raphaël Sanzio, avec ces longs cheveux qui encadraient un front angélique ; et sous cette douceur, l'éclair brûlait !

Il avait un château dans la montagne, Dieu savait où ; le prince François de Bourbon, héritier du trône de Naples, eût envié ce radieux séjour. C'était au fond d'une de ces riantes vallées que cachent parfois les rudes sommets de l'Apennin : Un beau lac où se miraient les citronniers et les grenadiers en fleurs, un palais grec en marbre rose de Saraveza, des colonnades sereines, des jardins délicieux, des bosquets obscurs comme ceux qui entouraient les enchantements de l'Arioste ou du Tasse et là-dedans, disait-on, il y avait d'immenses trésors.

La bande de Porporato, composée de trente hommes d'élite, était, selon le bruit public, invisible et introuvable comme son chef lui-même. Les autres bandits de l'Apennin avaient fait effort pour se réunir à lui ; il avait dédaigné

leur alliance. De même que les rois ont des flottes pour aller chercher leurs ennemis au-delà de la mer, de même Porporato avait sa marine. Le gouverneur de Palerme le savait bien, lui qui avait vu sa villa pillée en plein jour, parce qu'il s'était vanté à la cour de Naples d'amener Porporato pieds et poings liés dans sa prison du Castel-Vecchio.

Ce jour-là, une felouque qui semblait se jouer au vent, vint croiser presque sous le môle de Palerme. A l'arrière, il y avait une riche tente sous laquelle les curieux purent voir des cavaliers et des dames assis joyeusement autour d'une table servie. Au centre était un jeune homme qui portait la casaque pourpre.

Mais pourquoi parler de bandits à propos d'athol ? Que pouvait avoir de commun avec un bandit ce jeune homme au regard tantôt brillant de gaieté, tantôt chargé de rêverie ?

Le soleil, aux trois quarts de sa carrière, inclinait à l'horizon derrière les îles d'Éole, qui semblaient nager dans un resplendissant incendie. La brise du soir commençait à se lever, et sur le bleu profond du ciel, le croissant délicat se dessinait au sud-est. Athol souriait et disait :

— Puisqu'elle est riche, puisqu'elle est grande, je serai riche et je serai grand, je le veux ! aussi riche, aussi grand que Doria !

inutilement ; mais le mardi 14, le monstre tomba dans le piège. Suivant en tous points les directions données par la police, la jeune fille, qui se savait protégée, accepta l'invitation de Kohler, et alla avec lui sur la terrasse du Palais fédéral, puis sur la place vis-à-vis de la gare. Comme la nuit était noire, les deux policiers les avaient perdus un moment de vue, et ils survinrent fort heureusement au moment où l'enfant était dans le plus pressant danger. Surpris en flagrant délit, le coupable fut immédiatement arrêté et renvoyé au juge informateur.

Mais les amis de Kohler se sont mis en campagne ; ils ont prétendu que la fillette de dix ans avait tenté de corrompre le vieux pêcheur de 60 ans ; ce dernier fut ainsi mis en liberté provisoire sans caution.

L'affaire est venue le 23 mars devant le tribunal correctionnel ; les juges, adoptant le préavis du procureur général, n'ont condamné le coupable qu'à un emprisonnement de 40 jours et à une indemnité de 30 fr. au père pour les frais de son avocat. Au lieu d'appliquer les articles 30 et 170 du code pénal, traitant de la tentative de viol (manifestée par un acte qui forme un commencement d'exécution) sur la personne d'un enfant au-dessous de douze ans, le tribunal n'a appliqué que l'article 165, traitant de l'immoralité, commise avec de jeunes personnes âgées de moins de seize ans.

On a même entendu le vice-président du tribunal, M. Häggi (membre de la loge *Fel-lenberg* ou des *Odd fellows*), prétendre que le père, en envoyant sa fille à la fontaine, a provoqué le délit !

Remarquez que si le père, blessé dans ses droits et ses sentiments les plus saints, avait châtié lui-même le vieux Kohler, on l'aurait puni pour s'être fait justice au lieu de recourir à la police. Il recourut à la police et se conforme aux directions qui lui sont données, et alors on lui reproche d'avoir tendu un piège à l'innocent vieillard ! Que fallait-il donc faire ?

APPEL AU PEUPLE SUISSE pour la demande du Referendum au sujet de la loi sur les épidémies et la vaccination obligatoire. (Loi sur les mesures à prendre contre les épidémies d'une nature dangereuse du 31 janvier 1882.)

Chers concitoyens, chers confédérés ! Le 31 janvier écoulé, les Chambres fédérales ont adopté une loi sur les mesures à prendre pour obvier aux épidémies qui revêtent un caractère contagieux. Cette loi a été publiée dans la feuille officielle fédérale à la date du 14 février (N° 7). Le délai fatal pour l'exercice du referendum relatif à la dite loi expire le 15 mai 1882. Dans plusieurs cantons, des assemblées ont déjà eu lieu dans le but de faire usage de ce droit constitutionnel, et le Comité d'action soussigné a été chargé de recueillir les 30,000 signatures exigées.

Chers concitoyens, chers confédérés ! Les motifs qui nous ont déterminés à recourir au referendum sont les suivants :

En vertu de la loi susmentionnée, la vaccination est obligatoirement imposée sous peine d'une amende qui peut être portée jusqu'à 2000 fr. et d'un emprisonnement qui peut durer un an. La plupart des citoyens qui ont accepté la constitution fédérale de 1874 ne s'attendaient pas à des pénalités aussi rigoureuses. D'après notre intime conviction, la loi sur les épidémies

est inacceptable, car elle est en contradiction avec la notion naturelle de droit, avec nos mœurs et nos habitudes, et surtout avec la science.

1° Elle est en opposition avec toute notion de droit, parce que l'obligation de faire vacciner supprime ou anéantit l'inviolabilité personnelle, ce droit imprescriptible de l'homme qui est la base de toute organisation sociale — et cela uniquement pour complaire aux médecins dont les avis sont partagés et les théories variables fort peu concordantes.

2° Elle est contraire à nos mœurs, parce que la vaccination obligatoire porte atteinte à la liberté individuelle des personnes qui, convaincus par de tristes et douloureuses expériences de l'inutilité absolue de la vaccine et de ses effets désastreux, sont néanmoins forcés d'exposer la santé et la vie de leurs enfants pour satisfaire à certaines fantaisies pathologiques.

3° L'introduction de la vaccination obligatoire est en opposition flagrante avec une hygiène bien entendue et basée sur des principes rationnels et par conséquent elle n'est nullement conforme à la science, parce qu'elle peut communiquer ou provoquer des maladies dans des corps parfaitement sains. Par le vaccin d'un organisme malade transféré sur un organisme sain, l'on n'obtient d'autre résultat que de transmettre à d'autres une affection qui peut être très pernicieuse. C'est le cours naturel des choses. En effet, la vaccination effectuée dans ces conditions ne peut avoir des résultats efficaces et ne peut être suivie que de conséquences nuisibles. Ce qui le prouve, c'est que dans les pays où l'obligation de vacciner est poussée jusque dans ses dernières limites, comme en Angleterre, en Suède, en Bavière, la petite vérole à laquelle la vaccination devait servir d'antidote ou de remède préventif a fait, pendant les dix dernières années, plus de victimes que dans les pays où la vaccination obligatoire n'est pas en vigueur. En outre, il a été constaté que dans les pays où la vaccination obligatoire existe, l'état sanitaire de la population empire d'année en année, les enfants y sont débiles et malades et la mortalité plus grande. L'expérience et la statistique prouvent enfin que nombre d'infirmités et de maladies mortelles dérivent de la vaccination. Une loi qui se joue ainsi de la vie de l'homme doit être rejetée.

Non seulement, nous nous adressons aux adversaires de la vaccination obligatoire, mais encore aux personnes exemptes de préjugés qui croient encore à la prétendue efficacité de cette opération, et qui continuent à en faire usage. Que chacun se forme par ses propres expériences une opinion et un jugement sur la valeur et l'utilité de la vaccination ! Mais que l'on ne perde pas de vue qu'au-dessus des avis contradictoires et des opinions variables de médecins versatiles, il y a quelque chose d'immuable, c'est-à-dire les droits imprescriptibles de l'homme, l'inviolabilité de l'individu, la conscience et les devoirs des parents et qu'au-dessus d'une mesure vexatoire suivie d'effets problématiques, il y a un intérêt supérieur : la liberté du citoyen.

Chers confédérés, hâtez-vous de signer la présente demande de referendum. Ne tolérez pas qu'une loi imprudente devienne une source de discorde et de récriminations et vous prouverez ainsi que la liberté et la

justice ne sont pas de vains mots dans notre patrie. Vive la Confédération suisse !

LE COMITÉ D'ACTION DU REFERENDUM.

NB. Les personnes qui seraient disposées à recueillir des signatures pour réclamer le referendum sur la loi susmentionnée, sont invitées de s'adresser dans le plus bref délai au président du Comité central d'action, Mr. le Dr. Scheuermann à Bâle, dépositaire des listes.

Une réunion de 250 industriels de la Suisse centrale et orientale a eu lieu à Olten, dimanche.

Elle s'est prononcée en grande majorité contre le traité franco-suisse et a signé une pétition en demandant le rejet.

Les assistants représentaient surtout l'industrie des draps et des cotons.

BUDGET. — L'économie de 500,000 fr. réalisée l'année dernière par le Département militaire fédéral s'explique par le fait qu'il a fallu moins de chevaux parce qu'il y a eu moins de recrues.

Berne

Dans l'assemblée générale des actionnaires de la Banque fédérale, le conseil d'administration a proposé que cet établissement renoncât à l'émission des billets de banque. Cette proposition sera discutée dans la prochaine assemblée générale.

Appenzell (Rh.-Ext.)

Un vol audacieux a été commis la semaine dernière dans les archives de la commune de Grub, déposées dans la tour de l'église. Les voleurs ont pu pénétrer, sans être aperçus, dans l'église pendant que l'on sonnait le soir et durant la nuit ont fracturé la porte de fer des archives, munie de trois serrures. Ils ont ouvert une caisse en bois contenant des titres de valeur et ont soustrait ceux-ci évalués à 7600 fr. Le samedi suivant ils ont emprunté 3200 fr. à une caisse de crédit de St Gall contre le dépôt de 5200 fr. de titres et ont disparu.

Vaud

Les travaux de la caserne sont aujourd'hui presque complètement terminés. La reconnaissance en aura lieu le 1^{er} avril. Le Département militaire fédéral chargé de s'assurer si les obligations contractées par l'Etat de Vaud avaient été remplies, une commission composée de MM. le colonel Geresole, le colonel Feiss, chef de l'arme de l'infanterie, et le colonel Coulan, instructeur chef de la première division.

Un accident qui aurait pu avoir de plus graves conséquences est arrivé ces jours derniers à la scie d'enhaut de Gérignoz. Au dessus de la scie se trouvait un énorme tas de billons. Il paraît qu'il avait été mal équilibré. Le fait est que, pendant la nuit, il s'est écroulé emportant la partie supérieure de la scie et le scieur qui était dans son lit. Ce dernier s'est retrouvé à une certaine distance au milieu des débris de sa couchette et par miracle, il faut le dire, sans aucune égratignure. Les dommages matériels sont considérables (1200 fr. au moins) sans compter les frais qu'il faudra pour retirer tous ces bois enchevêtrés dans la Gémine.

timent réservé de son portefeuille un papier jauni couvert d'une écriture très fine. Au verso, il y avait une sorte de dessin à la plume grossièrement exécuté. Cela ressemblait à un plan. Athol l'examina minutieusement.

— C'était immense, ces forges ! pensa-t-il tout haut ; comment se retrouver là-dessus ? il ne reste pas un pouce de muraille au-dessus du sol ! Comme il achevait, sa vue fut attirée par une masse grisâtre qui gisait parmi les joncs. Il s'approcha c'était une croix de pierre, creusée au point d'intersection des deux branches et portant une petite madone dans cette niche.

— La croix est sur le plan ! s'écria-t-il ; j'ai un point de départ : je dois trouver désormais !

Il revint au talus qui s'élevait, poudreux et brûlé par le soleil, au milieu de cette mer de boue. Il y étendit son plan et se prit à le pointer. Tout en travaillant, il songeait et il disait :

— Mon cœur bat : je m'intéresse à ceci plus qu'il n'est croyable ! Depuis le commencement jusqu'à la fin, cette aventure a pour moi quelque chose d'étrange et de solennel ! Comment expliquer cela, moi qui ai passé sans émoi parmi tant d'autres aventures ? Comment expliquer les efforts que j'ai faits, au travers d'une vie si tourmentée, pour trouver cet obscur serviteur, ce Manuele à qui était adressée la lettre du mort ?

Et comment expliquer la joie puérile que j'ai ressentie en déposant à son chevet, dans l'hôtellerie de Salerne, cette lettre que j'ai gardée sept ans comme un importun dépôt ?

(A suivre.)

Genève

Un regrettable accident est arrivé samedi matin à un employé de la Compagnie de navigation pendant la manœuvre que faisait le *Léman* pour venir du quai du Mont-Blanc au débarcadère du Jardin anglais pour prendre son service. Les eaux étant très basses, deux hommes étaient au gouvernail ; celui-ci a touché le fond et s'est redressé en arrachant la roue des mains des timoniers. Malheureusement l'un d'eux n'a pu se retirer à temps, il a reçu un coup d'une manette de la roue qui, après l'avoir blessé à la mâchoire, s'est brisée sur l'épaule du malheureux, laquelle a été fracturée. Le blessé a immédiatement été conduit à l'hôpital. Son état, bien que sérieux, n'inspire pas d'inquiétude ; ce sera une question de temps.

Valais

La Commission chargée en conformité d'une décision prise par le Grand Conseil dans sa session de novembre dernier d'examiner le projet de correction de la route de Martigny à Chamonix par la Forclaz, a présenté son rapport sur sa mission. Les conclusions formulées dans ce rapport ont été adoptées par le conseil d'Etat et le Département des Ponts et Chaussées a été chargé de procurer leur exécution. Le nouveau tracé suivra la route du Grand-St-Bernard jusqu'à environ un kilomètre du pont de la Croix, puis formant un lacet, la route reviendrait aboutir par un nouveau tronçon de 7000 mètres environ au village du Brocard où elle rejoindra la route actuelle.

La commune de Glis a été condamnée à une amende pour n'avoir pas observé les prescriptions concernant la surveillance contre le phyloxera.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 25 mars.

Au cours de la retentissante discussion de la loi sur l'enseignement obligatoire, le gouvernement et ses adeptes de la majorité ont donné la mesure de leur incapacité tout d'abord, de leur lâcheté politique, de l'esprit anti religieux et antilibéral qui les anime, de leur étrange patriotisme !

La cause est entendue ; en France comme à l'étranger, tout homme impartial, judicieux — à quelque parti politique qu'il appartienne — reconnaîtra, en lisant les débats officiels du Luxembourg, qu'autant le rôle de la droite a été éclatant par l'élevation et la noblesse des idées, par la sincérité des sentiments de libéralisme, par l'intérêt profond manifesté pour les classes pauvres, les familles de travailleurs qui forment l'immense majorité de nos populations rurales, autant et plus a été déloyale et piteuse l'attitude de la majorité ministérielle.

Quelle argumentation sérieuse, digne de figurer dans ces importants débats, ont été exposée à la tribune, le ministre de l'instruction publique, le placide rapporteur Ribière — celui même qui, préfet de l'Yonne, avait fait l'éducation de ses fils et de sa fille des congréganistes ! — l'athée Schœlcher comme président d'une commission de « mœurs comme diables » ?

Les critiques les plus acerbes et les mieux justifiées tombaient dru comme la grêle sur le misérable projet de loi.... Comment louer dignement les efforts et les talents déployés par les champions de la liberté, de la famille et de la conscience chrétiennes ?

Tour à tour, nous avons entendu avec une réelle admiration et les libéraux que Jules Simon, Jouin, Bérenger, revendiquer les droits de la liberté, s'indigner des attentats du régime républicain dont ils ont si longtemps défendu la cause et qu'ils soutiennent encore, malgré ses lamentables aberrations ; puis tous les membres de la minorité conservatrice dont l'éloquence aurait remué les fibres d'une nation mûrie et étiolée que la nôtre, MM. de Broglie, Lucien Brun, de Lareinty, de Carayon-Latour, Hervé de Saisy, Fresneau, Chesnelong, Babinet, Buffet, de Ravignan, et tant d'autres, sans oublier l'héroïque de Gavardie !

Mais il serait profondément regrettable de laisser passer inaperçues dans ces grands débats, les protestations de quelques républicains dont les illusions nous font sourdre en ces graves circonstances cependant, leurs déclarations sagement méditées, écrites mé-

portant toujours sa valise sous le bras. Il ne rencontra pas une âme depuis le hameau jusqu'à cette guérite de garde côtes, qui marquait l'entrée en grève de la petite rivière la Brentola.

Au lieu de tourner la pointe de cette chassée naturelle dont l'obstacle force la Brentola à couvrir en biais jusqu'à la grève, il escalada le roc et se prit à regarder tout autour de lui. A sa droite, la petite rivière, encaissée, coulait silencieusement parmi les glaïeuls ; à sa gauche, au contraire, elle formait un large éventail, composé d'une grande quantité de petits filets d'eau qui allaient s'éparpillant dans les sables.

— Voilà notre chemin, pensa-t-il ; à un quart de lieue d'ici, je trouverai le barrage et les forges... des ruines sans doute, mais enfin quelque chose, quand le diable y serait !

Avant de quitter le petit promontoire, il tourna la guérite et grimpa sur la coupole écrasée qui en formait le toit. De là, il dirigea de nouveau son regard attentif vers la mer Tyrrhénienne, dont la brise ridait les eaux empourprés par le soleil couchant. Un nuage descendit sur son front.

Mais tout à coup son œil s'éclaira. Il venait d'apercevoir une felouque légère qui virait de bord sous le vent de Stromboli.

— Voyons s'ils ont de bons yeux ! dit-il avec toute sa gaieté revenue.

Il attacha son mouchoir blanc au bout du manche de la bêche et l'éleva au-dessus de sa tête en l'agitant. La brise se saisit de la toile et fit flotter les plis de ce microscopique pavillon. Quelques minutes se passèrent.

— Ruggieri est à chercher sa longue vue ! dit Athol en riant.

Comme il achevait, un large drapeau noir flotta à la corne de la felouque.

— Bien, mes garçons, bien ! s'écria joyeusement Athol ; si vous serrez le vent, vous arriverez à l'heure !

Il sauta à bas de la guérite et l'instant d'après, il descendait du monticule et remontait le cours de la rivière en dedans. Le sentier était fort obstrué, bien qu'il gardât ces ornières profondes, marquée d'une ancienne exploitation. Au bout de dix minutes de marche, le sol de la vallée s'exhaussa brusquement. La rivière avait une demi-douzaine de chutes successives, les unes de deux, les autres de trois et quatre palmes napolitaines. A la hauteur de la cinquième chute, le marais, créé par l'ancien barrage, commença.

L'horizon s'élargissait en même temps et de grands bouquets de mûriers, qui, certes, n'avaient point poussé dans un marécage, indiquaient le changement que le sol avait subi. Athol regardait chaque objet avec intérêt. Il cherchait évidemment à s'orienter, ou plutôt on eût dit que, dans ce lieu qui lui était inconnu, il faisait la chasse à je ne sais quels mystérieux jalons.

— Ce brave Battista ne mentait point, murmura-t-il enfin ; il n'y a rien ! absolument rien dans ce Martorello maudit ! Un ancien habitant de cette vallée s'y reconnaîtrait peut-être ; mais moi, je perds ma peine !

Il s'arrêta au sommet d'un talus qui dominait le marécage. Au pied, un amas de briques baignait dans la vase et se cachait presque au milieu des hautes herbes. Il prit dans le compar-

mes ont d'autant plus de poids qu'elles proviennent d'esprits partisans du régime républicain et de l'enseignement obligatoire.

Il y a, dans le pays, toute une catégorie de citoyens sur l'esprit desquels ces protestations du centre gauche auront plus d'autorité, exerceront une plus salutaire influence que tous les discours réunis de la droite.

C'est pourquoi l'on ne saurait trop répandre à profusion la déclaration de M. de Voisins-Lavernière et la mettre sous les yeux de la bourgeoisie centre gauche et de la démocratie rurale qui ne demande qu'à être éclairée sur ses véritables intérêts matériels et moraux.

Après avoir déclaré qu'il a toujours été et qu'il est encore partisan résolu de l'instruction obligatoire, que sans religion la société tomberait dans l'anarchie, qu'il n'y a pas, d'après lui, incompatibilité entre la religion et la République, l'honorable sénateur de la gauche a lu ce qui suit et que je reproduis d'après le *Journal officiel* :

« Cette loi telle qu'elle sort des délibérations du Sénat est excessive, irréligieuse et autoritaire... »

« La période de l'obligation est trop longue. Le programme de l'enseignement trop étendu ; il est trop surchargé de matières inutiles ou dangereuses que le maître ne connaîtra qu'imparfaitement, qu'il expliquera mal, que l'élève ne comprendra pas. »

« Les examens annuels sont une mesure gratuitement irritante, un seul eût suffi après la troisième année de l'obligation. »

« La loi édicte des peines trop rigoureuses. Elle n'y trouve plus le nom de Dieu que le Sénat avait inscrit à son frontispice : il en a été délibérément rayé après de longs débats. »

« Elle a fermé l'entrée de l'école comme on la fermerait à des êtres malfaisants ou suspects, aux ministres de tous les cultes qui ne demandaient plus à y entrer que sans privilèges, sans droit de contrôle, pour y donner l'enseignement religieux à des jours, à des heures réservés en dehors des heures de classe, et aux seuls enfants dont les parents l'auraient demandé. (Très bien ! très bien ! à droite et au centre.) »

« Rapproché de la loi sur la gratuité et de celle sur les titres de capacité, elle n'est plus une loi sur l'enseignement obligatoire (approbation sur les mêmes bancs), mais une loi sur l'école qui porte une atteinte profonde à la liberté de l'enseignement et à la liberté de conscience. »

« Les enfants des classes riches ou aisées pourront échapper à cette tyrannie de la loi par l'enseignement à domicile ou dans les écoles libres ; mais elle frappe sans pitié et sans recours les familles pauvres et chrétiennes (très bien ! au centre et à droite), soit dans leurs intérêts matériels si, pour échapper à l'athéisme de l'enseignement d'Etat, elles refusent la gratuité de l'école publique ; soit dans leurs sentiments religieux si, impuissantes à payer l'enseignement libre, elles sont forcées de subir celui de l'Etat. Il y a là une mise en demeure, une pression qui blesse les principes les plus essentiels d'égalité, de liberté (nouvelle approbation). »

« Les arguments politiques développés dans le rapport, repris et accentués par monsieur le ministre, n'ont aucune valeur dans une question d'intérêt moral. Ils ont pu blesser le Sénat ; ils ne peuvent rien sur notre raison et notre conscience. (Très bien ! très bien !) Nous ne faisons pas des lois pour le ministère d'aujourd'hui ni pour celui de demain, ni pour la satisfaction de la Chambre des députés ni contre elle, mais pour le pays et dans la prévoyance d'un plus long avenir (Applaudissements à droite et au centre.) »

« J'ai hésité longtemps sur la conclusion à donner à cette déclaration ; repousser absolument une loi qui consacre un principe que j'ai toujours défendu, que j'ai plusieurs fois appuyé de mon vote au sein de mon assemblée départementale, me semblait impossible ; mais plus impossible encore de donner la sanction de mon vote aux énormités de la loi. J'ai voulu me réfugier dans l'abstention : cet abri m'a paru bien insuffisant. Une dernière conséquence de l'application de cette loi malheureuse me déterminait ; c'est monsieur le ministre lui-même qui me la donne. »

« Un de mes honorables collègues lui a posé cette question : « Dans les écoles publiques dirigées par des congréganistes, défendez-vous l'enseignement religieux ? »

« M. le ministre a répondu : « Vous me demandez si je laisserai violer la loi ? Non, M. le ministre ne peut pas laisser violer la loi ; mais en la faisant obéir la même où, je n'en doute pas, dans son esprit de justice et de modération, il serait heureux de la

laisser dormir (sourires ironiques à droite), il confisque par voie indirecte un des privilèges les plus précieux de la commune : celui de choisir pour ses écoles des maîtres congréganistes ou laïques (très bien ! très bien !), car il demande aux congréganistes l'impossible, l'enseignement religieux étant un devoir obligatoire, le but principal et la raison même de leur Ordre. (Approbation.) Les lois existantes ont chassé de l'enseignement les Congrégations non reconnues ; la loi que vous venez de faire place les instituteurs congréganistes autorisés dans l'impossibilité d'enseigner. Après avoir mis en oubli la conscience des familles chrétiennes dans les écoles laïques, elle les poursuit dans les écoles publiques congréganistes au mépris du droit des communes qui les avaient établis. C'est trop, je n'hésite plus ; la conscience ne se partage pas, la mienne se révolte ; je repousse la loi (très bien ! très bien ! à droite et au centre.) »

La morale de l'histoire ? C'est l'honorable M. Fresnau qui l'a loyalement, courageusement proclamée en plein Sénat, à la face du ministre Ferry qui s'est tu et de la majorité qui a répondu par des murmures. « Appelons les choses de leur nom, en écartant les formes mensongères. »

« On ne nous demande pas de voter une loi, mais un acte que les ministres ont considéré nécessaire à la formation de la majorité parlementaire et à la fragile existence de leur cabinet. Il faut, sous le régime de la souveraineté parlementaire, avoir la majorité ; il faut vivre ; et, l'un des éléments indispensables de la majorité dont vous vivez, ayant eu la fantaisie de vous imposer cette loi, il vous a fallu la subir. »

« Aujourd'hui, les ministres règnent et la loge gouverne ! »

CANTON DE FRIBOURG

Le procès de M. l'abbé Wittmann et du Journal de Fribourg.

(Suite.)

A L'AUDIENCE.

La salle est à peu près vide, les bancs qui l'entourent sont à peine remplis, mais on arrive et bientôt l'assistance sera suffisante. M. Galley est pâle et a la mine assez soucieuse ; il est assisté de M. Repond, l'avocat, député conservateur-libéral de la Gruyère. Il n'a pas l'air gêné de la cause qu'il a accepté de défendre. M. Wittmann est assisté de M. l'avocat Wuilleret, ce qui ne surprendra personne. D'un côté c'est le débutant avec toute l'assurance que lui donnent les espérances d'avenir qu'il couve, de l'autre c'est le vieux jouteur catholique qui apporte au prêtre calomnié l'appui de son expérience et des luttes qu'il a déjà victorieusement soutenues. — La journée sera intéressante.

Sur la demande de M. le président Clerc, M. Galley déclare prendre la responsabilité de l'article incriminé ; M. Wittmann déclare maintenir sa plainte. Ensuite M. l'avocat Repond adresse à M. Wittmann différentes questions qui doivent avoir pour résultat d'amener celui-ci à avouer que s'il est venu à Fribourg, ce n'a été que pour se soustraire aux suites désagréables de différents événements de sa vie, relatés dans plusieurs pièces dont M. Repond donne lecture.

Il s'agit d'abord d'un procès-verbal dressé contre M. Wittmann par l'adjoint au maire de Champ-Rougier pour envahissement du lieu des séances municipales, etc... M. le président Clerc demande à M. Wittmann s'il lui plaît de donner sur ce document quelques éclaircissements. M. Wittmann explique qu'effectivement ce document est authentique, mais on a oublié de dire qu'il a donné lieu à une enquête dirigée par le sous-préfet en personne et que cette enquête n'a pas abouti à un procès ni par conséquent à un jugement. Donc que si le document prouve qu'on a voulu l'accuser, il prouve également qu'on n'a pas pu soutenir l'accusation. La pièce produite est donc favorable à M. Wittmann.

M. Repond passe alors au procès Jacquot, dont la *Liberté* a déjà entretenu ses lecteurs. M. Wittmann prouvera par une pièce authentique, qu'il n'a refusé la sépulture du sieur Monnat que du consentement de l'évêque, et que la fille Jacquot n'avait aucun droit de s'en plaindre, ni par conséquent de lui intenter une action. Elle a calomnié M. Wittmann en l'accusant d'avoir donné en public le motif du refus. Si celui-ci a été une première fois condamné c'a été par défaut. La seconde fois, il ne pouvait comparaître puisqu'il était déjà à Fribourg, et que son avocat n'avait pas été prévenu du jour du jugement. Du reste le maire de sa paroisse, à qui le jugement a été notifié, ne l'en a pas averti, l'avocat n'a connu le jugement que quinze jours après

la sentence. Il a écrit de suite à M. Wittmann, mais celui-ci, étant alors en voyage, en France (il n'y serait pas retourné s'il eût été réfugié), ne trouva la lettre qu'à son retour à Fribourg. Il télégraphia aussitôt d'en appeler au tribunal d'Arbois ; mais ce tribunal déclara l'appel tardif. Voilà comment M. Wittmann a été condamné. Il ajoute : Je ne suis pas venu à Fribourg pour fuir la suite de ce jugement ; l'appel a été plaqué depuis que je suis établi ici, et du reste j'ai payé les frais, et j'en ai quittance !

Vient ensuite une lettre de M. le maire de Champ-Rougier. Il a refusé au plaignant un certificat et déclare qu'il le croit par moments privé de l'usage de ses facultés. M. Wittmann répond : Le certificat qu'on dit m'avoir été refusé, je l'ai, et il sera produit au procès. Les insinuations malveillantes prouvent l'inimitié du maire, mais ne m'incriminent aucunement. Il voudrait avoir quelque chose à dire, mais il n'a rien. Voilà tout.

Alors M. Repond exhibe une lettre du commissaire de police de Poligny. Elle porte que M. Wittmann était ardent en chaire et nommait les personnes. Même il a soutenu une polémique dans un journal de Dôle, et signait : Un capitaine de francs-tireurs. (Quel crime !)

M. Wittmann établira par des pièces irréfutables qui sont aux mains de son avocat qu'il n'a jamais nommé personne en chaire. Quant à avoir écrit un article dans un journal, il a en effet répondu une fois aux attaques d'une feuille radicale, non de Dôle mais de Besançon, la loi française lui en donnait le droit. Si j'ai signé : Un capitaine de francs-tireurs, ajoute-t-il, j'en avais le droit, je l'ai été.

Ah ! M. Repond, quel crime, quel crime ! Le dossier est épuisé ; du moins, ni alors ni plus tard on n'a mentionné ou exhibé d'autres pièces ! Et M. Wittmann n'a pas été atterré ! Loin de là, il répondait aux questions de M. Repond avec rondeur, et ses réponses, on le voit, étaient sans réplique. Rien de plus comique que ce dialogue où l'avocat voyait tout à tour ses traits se retourner contre lui ; un radical de l'assistance ne se gênait pas pour dire : *Il les a roulés !* Mais, M. Repond n'est pas désarmé, tout autre aurait été découragé, lui s'avance intrépide à de nouvelles défaites... Il en vient, enfin, aux fameux chameaux.

Reconnaissez-vous, dit-il au plaignant, avoir prononcé les paroles qui ont motivé l'article, avoir cité ce passage de saint Chrysostome ? J'ai cité un passage de saint Jean-Chrysostome, répond M. Wittmann, mais je l'ai cité comme il faut, le *Journal de Fribourg* n'est pas exact. J'ai dit avec saint Jean-Chrysostome : *Le chameau n'est pas beau à voir quand il danse, les femmes encore moins.* Je nie formellement avoir dit la niaiserie que me prête le *Journal de Fribourg*. Ceux qui me blâment sont déjà condamnés dans le ciel ; et en citant le passage entier de saint Chrysostome je prouverai que les commentaires et explications du *Journal* ne sont que des bêtises. (Le public se met à rire.) M. l'avocat Wuilleret relit le passage de saint Chrysostome en entier, on l'écoute avec attention : « Le démon se trouve partout où il y a de la danse. Dieu ne nous a point donné des pieds pour un usage si honteux, mais pour marcher avec modestie. Il ne nous a pas donné des pieds pour sauter comme font les chameaux (car les chameaux ne sont point beaux à voir quand ils dansent, les femmes encore moins). Si le corps est déshonoré par ces mouvements désordonnés, combien l'âme l'est-elle encore davantage ? Les danses sont les jeux des démons, ses ministres et ses esclaves en font leur divertissement. » (Homélie 48^e sur saint Mathieu.)

Ce discours a été prononcé à Antioche, non à Constantinople, devant de simples fidèles, et non pas devant l'impératrice Eudoxie. — Celle-ci monta sur le trône en 390, saint Jean Chrysostome ne devint archevêque de Constantinople qu'en 398. — Le *Journal de Fribourg* s'est trompé pour les lieux, le temps, l'auditoire et pour le fonds, car il s'agit bien là de la danse en général et non pas de la danse des courtisanes, etc. M. Repond paraît un peu interloqué, mais il se remet bien vite : Nous ne voulons pas, dit-il, lutter d'érudition, et il passe à de nouvelles questions.

Monsieur l'abbé, ne reconnaissez-vous point que vous fréquentez le Cercle, et que vous en sortez parfois à des heures fort avancées ? L'abbé Wittmann répond : Je vais au Cercle, et je regrette de ne pouvoir y aller plus souvent. (Rires dans l'auditoire. Encore une fois, quel crime !) Mais je nie formellement qu'habituellement j'y aille le soir, et je nie également qu'on m'en ait vu sortir jamais à 1 ou 2 heures du matin. Je le prouverai.

M. Repond en avait fini avec ses questions, il faut avouer que M. Wittmann a été bien patient, et qu'il aurait parfaitement pu se dispenser de répondre à des questions oiseuses et indifférentes au procès, posées avec cette allure arrogante et ce sans-çaçon gouailleux qui est comme le

rayonnement de la personne de M. Repond, avocat, député conservateur de la Gruyère. Toutefois, n'en voulons pas à M. Wittmann. Puisque M. Repond voulait faire parade de ses grosses pièces, il a bien fait de les enclouer. Nous verrons comment M. Repond s'y prendra pour les remettre en service. (A suivre.)

Le *Journal de Fribourg*, en mentionnant la demande de 500 fr. de dommages-intérêts formulée par M. Wittmann, prétend que cette somme était destinée à l'*Œuvre de Saint Paul*.

Le *Journal de Fribourg* a été trop fidèle à son habitude de mentir. M. Wittmann, en effet, a annoncé que les dommages-intérêts réclamés par lui seraient versés dans la Caisse de la *Conférence de Saint-Vincent de Paul* de la ville de Fribourg.

On voit la différence.

Le *Confédéré* reproche aux sergents de ville de faire de la politique en faveur du parti conservateur catholique. Il n'y a rien de vrai dans cette accusation.

Bien au contraire, les sergents de ville sont mis par la direction de la police locale au service des Comités du *Bien public*, alliés du *Confédéré*. Ils sont obligés de porter des cartes de convocation aux agents électoraux de ces Comités, comme aussi d'aider à la confection de feuilles destinées au contrôle de la votation du 2 avril. C'est là un abus contre lequel nous ne saurions trop protester.

Ce matin est décédé, à l'âge de 89 ans, M. Hubert Charles, de Riaz, qui a joué un rôle prépondérant dans la politique fribourgeoise depuis 1830 jusqu'en 1871.

Nous aurons à revenir sur cette vie si remplie.

Les familles de Castella et de Diesbach ont part de la perte douloureuse qu'elles viennent de faire dans la personne de

M. Hubert CHARLES,
de Riaz, ancien conseiller d'Etat,

décédé à Fribourg le 28 mars 1882, dans sa 89^e année, muni des sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu à Riaz, jeudi 30 mars à 9 1/2 heures du matin.

Le convoi funèbre partira de Fribourg, rue des Zehringes, le mercredi 29, à 2 heures.

VARIÉTÉS

MÉTÉOROLOGIE. — Nous nous sommes souvent trouvé dans le cas de relever, dans nos articles météorologiques, les échecs répétés et humiliants infligés aux prédictions dites de Nick et de Mathieu de la Drome, deux météorologistes que les succès ne rebutent pas. Sous le nom de ce dernier personnage, il se publie même annuellement un almanach aux allures pompeuses. On ne craint pas de qualifier avec une hardiesse ridicule, de prédictions, des indications que les faits viennent démentir d'une manière accablante.

La fausseté de ces prédictions a déjà été signalée dans notre article du 28 novembre (*v. Liberté* du 1^{er} décembre). Elles ont été tout aussi fausses pour le mois de décembre, présenté comme devant nous amener une température sibérienne, et qui a été, au contraire, fort doux. Les bévues pour les mois de janvier, février et mars n'ont pas été moins fortes. En effet, nous voyons apparaître vents déchainés, tempêtes et bourrasques, agrémentés d'un froid très vil. *Mauvais temps général en Europe.* On nous donnait de la neige à foison et profusion en Suisse. Il paraît que pour ces savants météorologistes, la Suisse est la terre classique de la... neige, car tous les ans la même ritournelle revient. Chacun peut juger la valeur de ces pompeuses prédictions. Pour les trois périodes de fin décembre à fin mars, un temps superbe a constamment dominé, et au lieu de ces vents et terribles rafales, devant couvrir les mers de sinistres, le courant N.-E.-S. a régné et a dominé à peu près en permanence, mais faible et sans violence. La position du baromètre a aussi été en parfaite harmonie avec l'état atmosphérique, car sauf un certain nombre de jours, il a pendant ces trois périodes, occupé

une hauteur exceptionnelle. Mais l'indication de la position du baromètre est un point un peu délicat que ces Messieurs n'ont pas encore osé aborder.

Cela dit, nous passons à l'analyse statistique de notre période du 23 février au 24 mars. (*Liberté* du 28 février.)

Comme le signalait le dispositif, cette période a en effet ressemblé aux deux précédentes. Le beau temps a régné pendant 19 jours. Les jours d'exception ont été les 27, 28 février, 1, 2, 6, 20, 21, 22, 23 mars. Ils ont donné un peu de pluie ou neige sans abondance, mais seulement une petite partie du jour, ce qui n'a pas empêché la disette d'eau de se faire sentir de plus en plus. Deux jours mixtes, les 5 et 24. La position du baromètre a été telle aussi que le portait l'indication, moins haut toutefois qu'aux périodes précédentes. Le 17 seulement il est parvenu à la même hauteur, mais il n'y est resté qu'un jour. Tous les autres jours,

il a été 2 ou 3 millimètres plus bas. Il a dépassé la moyenne en baisse du 26 février au 6 mars et du 19 au 24 mars.

Le courant N.-E.-S., quoique faible et intermittent, a régné pendant 17 jours. Le vent n'a été violent que les 26 février, 1, 2, 3 mars. On a aussi remarqué, presque tous les jours, les nuages diaphanes planant dans la région la plus élevée de l'atmosphère, signalés dans le dispositif.

Il peut paraître surprenant d'arriver à un tel point de précision, d'indiquer la position du baromètre, la force et la direction des courants éoliens, et jusqu'à l'espèce de nuages qui tapissent la voûte céleste pendant 30 jours. Si nous relevons ces choses, ce n'est point pour en tirer vanité, loin de là ; nous faisons de la statistique dans l'intérêt de la vérité. Cela nous semble bien permis quand la haute science avoue son impuissance. En effet, la *Revue scientifique* vient encore de constater l'impuissance ra-

dicale de tous les efforts faits jusqu'ici pour indiquer le temps à longue échéance. Après avoir constaté l'institution de stations et observatoires météorologiques sur tous les points du globe, en Suisse comme en France, en Allemagne, aux Etats-Unis, elle ajoute : « Malgré cela on n'arrive encore en Amérique et en France qu'à formuler des avertissements qui réussissent 75 à 80 fois sur 100. Ces avertissements ont une portée d'un jour et dans les cas les plus favorables de deux jours, et encore il y a un écart de 20 à 25 O₁₀. » (*Revue scientifique*, Paris 1881, N° 21, et 1880, N° 25).

La nouvelle période s'ouvre le 25 mars pour clore le 22 avril. Elle amène un changement fondamental. Les jours nuageux, nébuleux, donnant de la pluie ou de la neige, assez souvent en petite quantité, seront fréquents. Les jours d'exception seront de 6 à 9 jours de beau temps absolu. — Le courant S.-O.-N. sera à peu près en perma-

nence. Les oscillations du baromètre se feront dans la partie inférieure et ne dépasseront la moyenne qu'à de rares exceptions. Tendance à une température froide. Les gélées sont à craindre.

D'après les prémisses déjà constatées, nous sommes autorisés à conclure que la période qui suivra celle-ci lui ressemblera, ce qui nous reporte jusqu'au 22 mai. Avis à la classe agricole de profiter activement de tous les moments propices pour les travaux de la saison.

Les prévisions contenues dans notre article du 25 janvier (*Liberté* du 29), sont malheureusement en voie de se réaliser. Déjà la neige a fait sa réapparition et continue à tomber.

Saignelégier, le 25 mars 1882.

Z. J.

M. SOUSSENS, Rédacteur.

Boulangers et confiseurs

Nous nous recommandons pour la livraison de la

Levure de blé

Conditions favorables. Prix modérés.
Spritfabrik ANGENSTEIN
H 1124 O Aesch (Bâle-Campagne)

Attention

On offre à louer

le jardin situé aux Grandes Rames appartenant à la maison du café de l'Hôtel-de-Ville. S'adresser à M. Ed. Techtermann, agent d'affaires, 239, rue de Romont.

Défense la plus formelle à tous voisins ou à toutes personnes quelconque de s'introduire dans le dit jardin, le propriétaire se réservant de porter plainte contre tous contrevenants. H 212 F (177)

Premier prix pour les meilleurs cafés

Café,
sachets à 4/10, notes contre remboursement

Hambourg 1880.
Moka, variété de l'Arabie le Ro. fr. 3.50
Ceylan de plantages " " 3.00
Java, jaune " " 2.95
Java, jaune clair " " 2.20
Porto-Rico " " 2.70
Manilla " " 3.30
S. Martin " " 2.20
Santos, lor " " 1.90
Santos, br " " 1.80
Moka, variété, trié " " 1.95

Grand magasin de cafés
J. J. Darboven, Hambourg.

BRASSERIE DE FRIBOURG

P. BLANCPAIN

Mise en perce des bières de garde (LAGER-BIER) H 213 F
Excellente bière d'exportation en caisses de 25 et de 50 bouteilles. (178)

L'ÉGLISE A NOTRE ÉPOQUE

D'après le Souverain Pontife, NN. SS. les Évêques, etc.

Par M. l'abbé LELANDIS

Auteur de la *Chaire contemporaine* et du *Choix de la prédication contemporaine*
1 vol. in-8°. Prix : 2 francs.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CET OUVRAGE

Chap. I. — Moyens donnés au chrétien de s'assurer la possession de la vérité, par Mgr CHAULET d'OUTREMONT, évêque d'Angers. — Ce qu'est l'Eglise, par M. LELANDIS. — La constitution de l'Eglise et son action dans le monde moderne, d'après Mgr MERMILLOD. — La vie de l'Eglise et sa divinité, d'après Mgr MERMILLOD. — Le Pape et son infailibilité, d'après le Concile œcuménique du Vatican. — Nos devoirs en face de l'infailibilité doctrinale du Souverain-Pontife, d'après Mgr MAUPIED. — Des évêques et leur mission, par Mgr GERMAIN, évêque de Coutances et d'Avranches.

Chap. II. — La vie de l'Eglise par Notre Saint-Père le Pape Pie IX. — Attaques contre l'Eglise à notre époque, d'après Mgr ROUSSELET, évêque de Séz. — Des épreuves de l'Eglise, par son Eminence le cardinal de la TOUR d'AUVERGNE. — La situation présente de l'Eglise, d'après

Mgr DUPANLOUP. — L'Eglise et la France par le R. P. DULONG, DE ROSNAY.

Chap. III. — Le libéralisme et son opposition à l'Eglise, par Pie IX. — L'Eglise catholique n'est pas hostile à la vraie liberté, d'après M. l'abbé BAUTAIN. — L'Eglise et l'enseignement, par Mgr de CABRIÈRES, évêque de Montpellier. — L'Eglise et les Universités catholiques, d'après Mgr FREPPEL, évêque d'Angers.

Chap. IV. — Les vraies prétentions de l'Eglise, par M. le chanoine GOHN. — Les bienfaits de l'Eglise, par Mgr HAOUART, évêque de Verdun. — Les titres de l'Eglise à notre obéissance et à notre amour, par les Vicaires capitulaires du diocèse de Verdun. — Nos devoirs dans les épreuves actuelles de l'Eglise, par Son Eminence le cardinal GUIBERT, archevêque de Paris.

En vente à l'Imprimerie catholique suisse

LA FÉDÉRATION

Compagnie d'assurance sur la vie à LUCERNE

Assurances pour la vie entière.
Assurances temporaires.
Assurances de survie.
Assurances mixtes.
Assurances à terme fixe.
Rentés viagères.
Caisse ecclésiastique.

Pour le canton de Fribourg les affaires sont traitées par l'agent cantonal M. Pie Philipona, n° 13, Grande rue, Fribourg. (84)

En vente à l'Imprimerie catholique.

OUVRAGES

M^{ME} BOURDON

L'éloge de M^{me} Bourdon n'est plus à faire. Douée d'une instruction profonde et solide, d'une imagination brillante et facile, M^{me} Bourdon n'a jusqu'ici rencontré que des succès. C'est que l'auteur excelle à rendre dans un style ému, délicat et pur les scènes domestiques. L'ensemble de son œuvre éminemment moralisatrice, forme tout une bibliothèque de famille, la meilleure, que nous connaissions.

(*Courrier de la Gironde.*)

Volumes à 3 francs.
Henriette de Bréhaunt.
Un Rêve accompli.
Seule dans Paris.

Volumes à 2 fr. 50
Hist. d'un agent de change
Les premiers et les derniers
Agathe, ou la 1^{ère} communion.

Volumes à 2 francs.

Abnégation.
Adoption (L').
Eabenne et son père.
Famille Reydel (La).
Fauté d'orthographe (Une)
Ferme aux ifs (La).
Héritage de Françoise (L').
Heures de solitude.
Marie Tudor et Elisabeth d'Angleterre.

Marcia.
Marthe Blondel.
Nouvelles historiques.
Orpheline.
Pain quotidien (Le).
Pulchérie.
Servantes de Dieu (Les).
Souvenirs d'une famille de peuple.
Histoire de Marie Stuart
Trois Sœurs (Les).
Types féminins.
Veillées du patronage.
Viviane.

EXPOSITION PERMANENTE GENEVE

Horlogerie, Bijouterie, Pièces à musique, etc., etc.

LOTERIE

Premier lot, valeur 10,000 fr.

Un franc le billet.

La maison concessionnaire

Agence de Fonds publics

113, Boul. de Plain-Palais, Genève.
(157) (H 1986 X)

LA MÉTROPOLE

Compagnie d'assurances sur la vie est l'une des C^{ies} françaises les plus recommandables ; elle est accessible à toutes les bourses et offre de sérieux avantages.

Pour renseignements s'adresser à M. Frs. Reichlen, agent d'affaires et agent général, rue de Lausanne, N° 120, Fribourg. (15)

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

MANDEMENT

DE

S. G. MONSEIGNEUR COSANDEY

ÉVÊQUE DE LAUSANNE

A L'OCCASION DU CARÊME 1882

SUR LES AVANTAGES DE LA PRIÈRE

PRIX 50 CENTIMES

Se vend au profit de l'Œuvre de St-François de Sales.

BOURSE DE GENEVE DU 27 MARS

FONDS D'ETATS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE	ACTION	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
0 0/0 Genevois	84 1/4	—	84 1/4	84 3/8	Suisse-Occidentale	150	—	150	151
4 1/2 Fédéral 1879	—	—	—	—	privilegiées	528	—	522	525
4 0/0 1880	—	—	100 1/2	101 1/4	Central-Suisse	535	—	533	535
0 0/0 Italien	89	—	89 75	89	Nord-Est Suisse	310	—	307	308
0 0/0 Valais	—	—	—	—	privilegiées	535	—	530	540
					Union Suisse	216	—	216	217
					Saint-Gothard	—	—	—	450
					Union privilegiées	420	—	417	420
					Comptoir d'escompte	—	—	—	—
					Banque du commerce	1270	—	1270	1285
					de Genève	—	—	—	—
					Fédérale	425	—	420	425
					Société suisse des chemins de fer	—	—	700	715
					Banque des chemins de fer	6925	—	6925	6940
					de Paris et Pays-Bas	—	—	—	—
					Crédit Lyonnais	795	—	790	795
					Association financière genevoise	—	—	—	920
					Omnium genevois	—	—	—	—
					Basler Bankverein	—	—	—	850
					Industrie genevoise du gaz	785	—	785	795
					belge du gaz	—	—	—	600
					Gaz de Genève	—	—	610	625
					Marseille	715	—	715	720
					Appareillage, Gaz et Eau	—	—	—	—
					Tabacitaliens	—	—	—	—

BOURSE DE PARIS

25 Mars	AU COMPTANT	27 Mars
101 31	Consolidés	101 15
82 95	0 0/0 Français	82 95
116 80	5 0/0 id.	117
—	Or, à New-York	117
129 50	Argent à Londres	129 50
	A TERME	
82 85	0 0/0 Français	82 85
116 80	5 0/0 id.	117
89 15	5 0/0 Italien	89 15
101 31	0 0/0 Anglais	101 31
12 25	5 0/0 Turc	12 25
—	5 0/0 Russe 1877	—
652	4 0/0 Autrichien	652
1165	Banque de Paris	1175
780	Crédit Lyonnais	780
620	Mobilier français	625
1618	Crédit foncier	1615
630	Mobilier Espagnol	630
750	Autrichien	750
1687 50	Gaz Parisien	1670
2470	Suez	2485